

Réunion du 12 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CG/2011/87 - Aide à la pierre - 132
Propositions financières Budget Primitif 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Il rappelle par ailleurs qu'en application de l'article L. 301-3 du code de la construction et de l'habitation, le président du Conseil Général prononce l'agrément des prêts locatifs sociaux (PLS), des prêts locatifs à usage social (PLUS), des prêts locatifs aidés d'intégration (PLA-I) et des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale (PALULOS) communales, dans la limite des agréments autorisés par l'Etat dans le cadre de l'avenant n° 3 pour l'année 2011 de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat et pour les PLS, dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2012-2017.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111212-62627-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 19/12/11